Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-dix-huitième session

Genève, 23-26 février 2016

Point 8 de l’ordre du jour provisoire

**Préparatifs du soixante-dixième anniversaire
du Comité et de la Division des transports durables**

 Préparatifs du soixante-dixième anniversaire
du Comité des transports intérieurs

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  Le Comité des transports intérieurs (CTI) ayant été fondé en 1947, sa session annuelle de 2017 marquera son soixante-dixième anniversaire. On trouvera dans le présent document une description succincte des activités prévues pour célébrer le travail accompli et les résultats obtenus par le CTI au cours des soixante-dix dernières années. |
|  Le Comité est invité à examiner les projets décrits dans la présente note et à formuler des directives complémentaires sur les préparatifs de la célébration de son soixante-dixième anniversaire. |
|  |

1. Le Comité des transports intérieurs (CTI) est un organe sans équivalent qui est chargé de déterminer la politique à suivre dans le domaine des transports intérieurs. Au cours des soixante-dix dernières années, le Comité et ses organes subsidiaires ont constitué une tribune intergouvernementale où les États membres de la Commission économique pour l’Europe (CEE) ont uni leurs efforts pour élaborer des outils de coopération économique, ainsi que négocier et adopter des instruments juridiques internationaux sur les transports intérieurs. Ces instruments juridiques sont considérés comme indispensables au développement de systèmes de transports paneuropéens efficaces, harmonisés et intégrés, sûrs et durables.
2. Le CTI ayant été fondé en 1947, il célébrera son soixante-dixième anniversaire à sa session annuelle de 2017. Dans les années qui ont suivi sa création, son champ d’action a peu à peu rayonné au-delà de la région de la CEE en raison de la portée de plus en plus large de différents instruments juridiques, dont certains ont acquis une dimension mondiale. Les travaux du CTI sont devenus très utiles dans toutes les activités des organismes des Nations Unies se rapportant aux transports et, aujourd’hui, la portée des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires a une incidence sur le fonctionnement des transports intérieurs à l’échelle tant régionale que mondiale.
3. L’année 2017 marquant le soixante-dixième anniversaire du CTI, ce sera l’occasion de se tourner vers le passé et d’étudier l’évolution du travail et des responsabilités du Comité au fil du temps. Afin de célébrer le travail accompli par le CTI et les résultats qu’il a obtenus au cours des sept dernières décennies, la Division des transports durables a entrepris d’élaborer un support visuel représentant chronologiquement les faits saillants et les principales réalisations qui ont marqué l’existence du Comité. Cette représentation chronologique devrait être publiée au format électronique et, si les financements internes ou extrabudgétaires le permettent, elle sera publiée sous la forme d’un dépliant comportant un texte, des images et des photographies décrivant les événements marquants.
4. Cette brochure devrait permettre de présenter les réalisations du CTI dans le contexte plus large du développement. Elle comportera donc quatre séries d’informations par année et par décennie, à savoir :
* Les événements de l’histoire mondiale et les événements revêtant une importance pour les pays membres de la CEE;
* Les réalisations dans les domaines de la culture, de la science et de la technologie;
* Les actualités mondiales dans les domaines des transports et des communications;
* Les réalisations du Comité des transports intérieurs de la CEE.
1. Ce projet sera présenté au CTI à sa session annuelle de 2016. Les États membres seront encouragés à exprimer leur avis au sujet de ce projet et, le cas échéant, à proposer l’ajout d’informations et d’images, en particulier s’ils souhaitent que figurent dans cette brochure certains de leurs grands travaux d’infrastructure ayant une importance internationale et présentant une valeur particulière du point de vue de la connectivité ou du recours aux nouvelles technologies. La version finale de la brochure sera présentée pendant la session annuelle de 2017, dans le cadre de la célébration du soixante-dixième anniversaire.
2. En plus de la brochure contenant la présentation chronologique, il est également prévu d’élaborer cinq brochures thématiques sur les activités et les résultats du CTI et de ses organes subsidiaires dans les domaines suivants :

 a) Sécurité routière;

 b) Transports ferroviaires;

 c) Véhicules routiers;

 d) Transport des marchandises dangereuses;

 e) Transport par voies navigables intérieures.

1. Le texte provisoire des brochures thématiques sera en principe présenté pour examen aux groupes de travail concernés afin que la version finale de ces brochures soit prête à la session de 2017 du Comité.
2. Enfin, en s’inspirant de ces brochures, le secrétariat a l’intention d’étudier la possibilité d’organiser une exposition, qui serait inaugurée pendant la session du Comité et qui pourrait rester en place pendant deux mois, sa clôture coïncidant avec la fin de la session de la Commission économique pour l’Europe.
3. Le Comité est invité à examiner ces propositions et à fournir des orientations complémentaires sur les préparatifs de la célébration du soixante-dixième anniversaire du Comité des transports intérieurs.